

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 108 - page 11

07 - Ardèche

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Ardèche.

DE SAN SAMONTA À SAINT ANDRÉ DE MITROYS.

Objet : participer à la restauration, à l'entretien, à la valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel de la commune de Saint Montan, inclus dans un périmètre qui va de sainte baume appelée aussi grotte de l'ermite, jusqu'à la chapelle Saint André de Mitroys et notamment de la Sainte Baume, de l'église San Samonta et de ses abords, de la tour dénommée pigeonnier, du ruisseau de la sainte baume, des sources des fièvres et du portalet, de la forteresse médiévale et de ses abords, du village médiéval, de la chapelle Saint André de Mitroys et de ses abords ; participer à la conservation du caractère médiéval du village de Saint Montan ; participer à l'étude et à la valorisation des éléments archéologiques déjà découverts ou à découvrir ; participer à tout aménagement destiné à favoriser le tourisme culturel ; organiser des visites et des manifestations culturelles orientées vers l'histoire ou l'architecture.

Siège social : maire, place de Poussiac, 07220 Saint-Montan.

Date de la déclaration : 20 septembre 2016.